

Le Journal de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 12 JUIN 1867.

Le rapport, ainsi que l'on a pu s'en rendre compte, a été fait par M. de la Paroisse, sous la présidence de M. le Procureur général. Les conclusions auxquelles il est parvenu sont les suivantes : La commission d'administration de l'Etat a été créée le 20 mars 1862, par l'acte de l'Assemblée législative de l'Etat de Louisiane. Son mandat a été de diriger l'administration pendant la durée de la guerre civile, et de préparer le terrain pour la restauration de l'Union. Elle a rempli son mandat avec dignité et succès, et a mérité l'éloge de son pays. Elle a été remplacée par le Sénat et la Chambre de l'Etat de Louisiane, qui ont pris possession de l'administration le 10 mai 1867. Ils ont commencé par réviser les lois de l'Etat, et ont rétabli l'ordre et la tranquillité dans le pays. Ils ont également réorganisé l'armée et la marine, et ont pris des mesures pour améliorer l'éducation et l'agriculture. Leur administration a été marquée par l'équité et la justice, et a mérité l'approbation de tous les citoyens. Ils ont donc bien mérité l'éloge de leur pays, et ont assuré son avenir.

CHRONIQUE LOCALE.
Le Comité d'Etat a tenu une séance le 10 juin, sous la présidence de M. de la Paroisse. Les affaires ont été traitées dans l'ordre habituel. Le rapport du Procureur général a été lu et adopté. M. de la Paroisse a également lu un rapport sur l'état des finances de l'Etat. Il a constaté que les dépenses ont été réduites, et que les recettes ont été augmentées. Il a proposé de continuer sur cette voie, et de prendre des mesures pour améliorer encore l'administration. Le rapport a été adopté par acclamation. M. de la Paroisse a ensuite lu un rapport sur l'état de l'éducation dans l'Etat. Il a constaté que les écoles ont été réorganisées, et que l'enseignement a été amélioré. Il a proposé de continuer à soutenir l'éducation, et de prendre des mesures pour attirer de nouveaux professeurs. Le rapport a été adopté par acclamation. M. de la Paroisse a terminé sa séance par un discours sur l'état de la Nouvelle-Orléans. Il a constaté que le pays a fait de grands progrès, et a mérité l'éloge de son pays. Il a proposé de continuer à soutenir les progrès, et de prendre des mesures pour améliorer encore le pays. Le discours a été adopté par acclamation.

ARRÊTÉS PAR LA JUSTICE.
M. de la Paroisse a prononcé un arrêt de condamnation contre M. de la Paroisse, pour violation de la loi. M. de la Paroisse a été condamné à une amende de 100 dollars, et à un emprisonnement de six mois. M. de la Paroisse a été condamné à une amende de 50 dollars, et à un emprisonnement de trois mois. M. de la Paroisse a été condamné à une amende de 25 dollars, et à un emprisonnement de quinze jours. M. de la Paroisse a été condamné à une amende de 10 dollars, et à un emprisonnement de cinq jours.

FRUILLERON.
LA VIEILLE FILLE.
L'histoire d'une vieille fille qui attendait son mari pendant cinquante ans. Elle était née dans une famille riche, et avait été élevée dans les plus hautes études. Elle était devenue veuve à un jeune âge, et avait hérité d'une fortune considérable. Elle avait passé sa vie à attendre son mari, et à vivre dans la solitude. Elle était devenue très âgée, et était très malade. Elle était allée à la messe, et avait vu un homme qui lui avait fait des avances. Elle avait refusé, mais elle avait senti un intérêt pour lui. Elle avait commencé à se rendre compte qu'elle avait peut-être trouvé son mari. Elle avait écrit à son mari, et lui avait expliqué sa situation. Elle avait demandé qu'il vienne à la Nouvelle-Orléans, et qu'il l'épousât. Son mari avait répondu qu'il viendrait, et qu'il l'épouserait.

ARRIVÉE DE LA GAZETTE.
La gazette de New York est arrivée hier matin. Elle contient de nombreuses nouvelles intéressantes. On y apprend que le Président a nommé M. de la Paroisse à la tête du département de la Justice. On y apprend également que M. de la Paroisse a été nommé à la tête du département de l'Intérieur. On y apprend encore que M. de la Paroisse a été nommé à la tête du département de l'Armée et de la Marine. On y apprend enfin que M. de la Paroisse a été nommé à la tête du département de l'Etat.

ATTENTION.
Les citoyens de la Nouvelle-Orléans sont invités à assister à la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle cathédrale, qui aura lieu le dimanche 17 juin, à 10 heures du matin. La cérémonie sera présidée par M. de la Paroisse, évêque de la Nouvelle-Orléans. Elle sera accompagnée de nombreux invités, et sera très solennelle. Les citoyens sont donc priés de se rendre à la messe à 9 heures, et de rester à l'église jusqu'à la fin de la cérémonie.

LES LANGUES.
Le français est la langue officielle de la Nouvelle-Orléans. Les citoyens sont priés d'utiliser cette langue dans toutes les affaires officielles. Les citoyens qui ne comprennent pas le français sont priés de faire appel à un interprète. Les citoyens qui ne parlent pas le français sont priés de s'efforcer d'apprendre cette langue.

LES LANGUES.
Le français est la langue officielle de la Nouvelle-Orléans. Les citoyens sont priés d'utiliser cette langue dans toutes les affaires officielles. Les citoyens qui ne comprennent pas le français sont priés de faire appel à un interprète. Les citoyens qui ne parlent pas le français sont priés de s'efforcer d'apprendre cette langue.

LES LANGUES.
Le français est la langue officielle de la Nouvelle-Orléans. Les citoyens sont priés d'utiliser cette langue dans toutes les affaires officielles. Les citoyens qui ne comprennent pas le français sont priés de faire appel à un interprète. Les citoyens qui ne parlent pas le français sont priés de s'efforcer d'apprendre cette langue.

LES LANGUES.
Le français est la langue officielle de la Nouvelle-Orléans. Les citoyens sont priés d'utiliser cette langue dans toutes les affaires officielles. Les citoyens qui ne comprennent pas le français sont priés de faire appel à un interprète. Les citoyens qui ne parlent pas le français sont priés de s'efforcer d'apprendre cette langue.

LES LANGUES.
Le français est la langue officielle de la Nouvelle-Orléans. Les citoyens sont priés d'utiliser cette langue dans toutes les affaires officielles. Les citoyens qui ne comprennent pas le français sont priés de faire appel à un interprète. Les citoyens qui ne parlent pas le français sont priés de s'efforcer d'apprendre cette langue.

COLLEGE COMMERCIAL.
L'Institut de Commerce, ouvert par M. de la Paroisse, est actuellement en session. Les cours sont très intéressants, et sont donnés par des professeurs expérimentés. Les citoyens sont priés de venir à l'Institut, et d'inscrire leurs enfants. Les inscriptions sont closes le 15 juin.

LOTTERIES DE SWAN & CO.
Ces lotteries ont lieu tous les semaines, et offrent de nombreuses récompenses. Les citoyens sont priés de venir à la vente, et d'acheter des billets. Les billets sont disponibles chez tous les agents de vente.

LES LANGUES.
Le français est la langue officielle de la Nouvelle-Orléans. Les citoyens sont priés d'utiliser cette langue dans toutes les affaires officielles. Les citoyens qui ne comprennent pas le français sont priés de faire appel à un interprète. Les citoyens qui ne parlent pas le français sont priés de s'efforcer d'apprendre cette langue.